



DANS LE MORBIHAN

Fonderie de Bretagne, l'activité et les emplois sauvegardés



Le 23 mai, Jacques LE NAY, ses collègues parlementaires du Morbihan, le président de la Région Bretagne et celui de Lorient Agglomération, ont cosigné un courrier à l'attention du ministre de l'Economie et des Finances pour que la Fonderie de Bretagne à Caudan ne ferme pas et reste dans le giron du groupe RENAULT.

Grâce à la **mobilisation** des élus locaux et nationaux, des salariés, du préfet du Morbihan et des services de l'Etat, le site de la Fonderie de Bretagne, entreprise emblématique du pays de Lorient, est sauvé, le groupe RENAULT ayant confirmé le maintien de la production à Caudan. L'**activité est conservée** et les **380 emplois sont sauvegardés**.

Des engagements ont été pris en sous-préfecture de Lorient et un calendrier a été fixé. « *Les bretons sauront relever ce défi et apporter la démonstration de leur savoir-faire* » a commenté Jacques LE NAY.

« *Je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, qui a eu un rôle prépondérant dans l'arbitrage de ce dossier qui s'est décidé au plus haut sommet de l'État* » a ajouté le sénateur LE NAY qui restera comme l'ensemble des acteurs locaux, **particulièrement vigilant quant au maintien de l'activité** suite aux dernières annonces du président-directeur général du groupe RENAULT.

AU PARLEMENT

Questions de contrôle au Gouvernement



Renommées plus précisément « Questions de contrôle au Gouvernement » et organisées encore selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit, **les sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences pour le pays.** [voir la vidéo](#)

Le 27 mai, Amélie Assurance 3008 // HMaurey de MONTCHALIN, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, a été interpellée sur le **plan de relance franco-allemand pour l'Europe**. Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a été interrogé sur la **détection du SARS-Cov2 par le biais des réseaux d'assainissement**. Laurent NUNEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, a quant à lui été interpellé sur les **élections municipales**.

Les **emplois aidés, l'extension du dispositif des prêts garantis par l'Etat, l'agriculture et la situation des professionnels de la culture et du spectacle face à la crise sanitaire** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Stop Covid-19



Une déclaration relative aux **innovations numériques dans la lutte contre l'épidémie de covid-19** a été prononcée au nom du Gouvernement par Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé et Cédric O, secrétaire d'Etat en charge du Numérique.

A l'issue d'un débat, puis d'une séance de questions-réponses, les sénateurs ont voté en faveur de l'**application pour smartphone StopCovid**. Cet **outil numérique** disponible à partir du 2 juin, fait partie de la **stratégie de déconfinement** du Gouvernement et doit contribuer à **enrayer la propagation du virus**.

Le téléchargement et l'utilisation de cette application sont basés sur le **volontariat**. Les données numériques seront « pseudonymisées » et supprimées au bout de 14 jours. L'application s'arrêtera six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Grâce au Bluetooth du smartphone, cette application permettra à l'utilisateur de savoir s'il a croisé une personne porteuse du coronavirus. Les « cas contact », croisés à moins d'un mètre pendant un quart d'heure, seront invités par un médecin à être testés et isolés pendant une quatorzaine. L'utilisateur de l'application StopCovid pourrait se déclarer porteur du virus à son tour sur l'application en cas de test positif. [revoir le débat](#)

Covid-19 et numérique



Sur le thème « **La crise du Covid-19 : révélateur de la dimension cruciale du numérique dans notre société : quels enseignements et quelles actions ?** » et à la demande du groupe Union centriste, les sénateurs ont débattu en séance publique.

Pour les sénateurs centristes, la crise du Covid-19 a révélé l'**importance du numérique** dans notre société. C'est la raison pour laquelle ils ont souhaité l'inscription d'un débat en séance publique, étape préalable nécessaire pour « **tirer les enseignements de cette période et échanger sur les futures actions à mettre en place** ». Le financement des infrastructures, le développement du **télétravail**, de la **télé médecine** mais également **accentuation de l'illectronisme** et interrogations sur l'**utilisation des données** et sur notre souveraineté ont été largement abordés.

Tous les groupes politiques du Sénat ont présenté leur point de vue sur ce sujet dans le cadre d'une séquence de questions -réponses, en présence de Julien DENORMANDIE, ministre chargée de la Ville et du Logement.

[revoir le débat](#)

Pacte social national



Le Sénat a débattu, à la demande du groupe Socialiste et républicain, sur le thème « **Les conditions de la reconstruction du pacte social national dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire** ».

Pour les sénateurs à l'initiative de ce débat, le pays traverse une **crise sanitaire, économique** mais également **sociale** et « *les mesures prises par le Gouvernement depuis deux mois n'anticipent pas la situation dégradée dans laquelle notre pays risque de s'installer pour plusieurs mois, voire plusieurs années* ».

À travers ce débat, ils ont souhaité « **proposer des politiques publiques fortes et immédiates pour empêcher que des millions de français ne basculent dans la précarité** ». Ils estiment qu'une « *action concertée et résolue est nécessaire pour que ceux que l'on peut déjà qualifier de fragiles ne tombent pas dans la grande pauvreté* ».

Ce débat a permis aux sénateurs de **faire un état des lieux** et d'inviter le Gouvernement à s'emparer réellement du sujet. Tous les groupes politiques du Sénat ont présenté leur point au cours d'une séquence de questions réponses, en présence de Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé. [revoir le débat](#)

Dispositions urgentes face à l'épidémie de Covid-19



Le Sénat a adopté le **projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne**.

Ce texte vise à habiliter le Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures relevant du domaine de la loi. Il s'agit notamment de :

- reporter, au plus tard au 1^{er} janvier 2022, la date d'entrée en vigueur ou d'application de réformes législatives ou le terme d'expérimentations, alors que la crise sanitaire affecte le fonctionnement des administrations ;
- prévoir une durée maximale de quinze mois pour prendre les mesures législatives requises dans l'éventualité où aucun accord ne serait conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sur les termes de leurs relations futures, avant la fin de la période de transition ;
- encourager la reprise de l'activité économique. [en savoir plus](#)

Plafonnement des frais bancaires



Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à rendre effectif et à **renforcer le plafonnement des frais bancaires**. Les sénateurs ont amendé le texte afin de :

- **consacrer le plafonnement global des frais d'incidents bancaires** pour les personnes en situation de **fragilité bancaire** et d'assurer la **transparence des critères** pour déterminer leurs clients fragiles financièrement,
- **renforcer l'information des clients** sur le détail et le montant des **tarifs d'irrégularités de fonctionnement** et d'**incidents de paiement**,
- **préciser la mission de l'Observatoire de l'inclusion bancaire**, afin qu'il évalue la mise en œuvre du plafonnement des frais d'incidents bancaires appliqué aux personnes en situation de fragilité financière. [en savoir plus](#)

Relocalisation des productions stratégiques



À la demande du groupe Union centriste, le Sénat a débattu sur le thème « **La crise du Covid-19 : relocalisation des productions stratégiques pour assurer notre souveraineté. Lesquelles, où, comment ?** ». Cette séquence s'est déroulée en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Selon les sénateurs centristes, les **relocalisations pérennes** sont liées à des motifs de **compétitivité par l'innovation** (recherche, hydrogène) et non par les prix. La **souveraineté industrielle européenne** qui pourrait permettre de créer un Airbus du rail avec l'acquisition par ALSTOM des activités ferroviaires du canadien BOMBARDIER est une **réelle opportunité**. Selon eux, la question des **coûts de production** et de la nécessaire **baisse de la fiscalité de production** demeure. [revoir le débat](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com